



**APPEL 2010 A PROPOSITIONS
DE RECHERCHE
EN PARTENARIAT AVEC L'APEC**

Pour la quatrième année consécutive, le Département Etudes et Recherche de l'Apec - Association Pour l'Emploi des Cadres - lance un appel à projets de recherche.

La date limite d'envoi des propositions est fixée au mercredi 8 septembre 2010.

Nous attirons l'attention des équipes sur le fait que les dossiers que nous attendons pour cette date sont faciles à constituer dans les délais impartis.

Cet appel est ouvert sans restriction à des équipes, centres, instituts et laboratoires, implantés en France ou non, sous statut français ou non.

L'appel est ouvert aux chercheurs de nombreuses disciplines : gestion, sociologie, économie, géographie, linguistique, sémiologie, ethnologie, droit, histoire, communication,...

1. Contexte, objectif et finalités de l'appel à projets

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CFE-CGC, CFDT Cadres, UGICA-CFTC, UCI-FO, UGICT-CGT).

Les statuts de l'Apec lui fixent notamment comme mission de mener des travaux de recherche en tant qu'Observatoire de l'emploi cadre. Ils font également référence au développement de recherches conjointes avec la recherche publique et universitaire

L'Observatoire de l'emploi cadre est géré par le Département Études et Recherche de l'Apec (une quarantaine de collaborateurs), qui mène de nombreuses études *ad hoc* ou récurrentes chaque année.

Ce quatrième appel à propositions de recherche en partenariat s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du programme études 2011 de l'Apec.

La décision de l'Apec et de son Département Etudes et Recherche (DER) de formaliser la démarche de travaux de recherche en partenariat poursuit trois finalités :

- Engager des travaux à caractère exploratoire, expérimental, complémentaires à ceux réalisés par le DER.
- Donner davantage de temps dans la réalisation des travaux, et, en conséquence, permettre de tester des théories ou des hypothèses par des méthodologies de confrontation avec le terrain.
- Constituer un véritable réseau avec les équipes de recherche dans le domaine des études et les champs d'investigation de l'Apec.



2. Attentes de l'Apec

Laboratoires concernés

Avec ces recherches en partenariat, l'Apec cherche à enrichir sa propre expertise dans sa fonction d'Observatoire de l'emploi cadre. Nous ne recherchons pas spécifiquement des laboratoires spécialisés dans l'emploi cadre, mais aussi des équipes dont les champs et les objectifs de recherche peuvent recouper les centres d'intérêts de l'Apec.

Les équipes de recherche non universitaires, non CNRS, centre d'études, départements d'études d'organismes publics, professionnels ou privés ont aussi la possibilité de soumettre des propositions.

Caractéristiques des propositions de recherche attendues

Dans le cadre de cet appel à propositions de recherche précisément, l'Apec attend davantage des propositions d'axes de recherche et de méthodologie que des projets finalisés.

Cette méthode de sollicitation est le fruit de l'expérience de la construction des partenariats antérieurs avec des laboratoires aussi divers et reconnus que le CEREQ, le CEE, le LISE, le LIRHE, l'IREGE, le GREPS...

Les propositions déposées devront nécessairement apporter des éclairages nouveaux (disciplines, méthodologies, problématiques...) par rapport aux travaux menés jusqu'à présent par le Département Etudes et Recherche de l'Apec sur l'emploi cadre.

Il est naturellement possible de soumettre des propositions qui s'inscrivent dans la poursuite et la discussion des études déjà menées par l'Apec.

Disciplines concernées

Nous souhaitons développer les partenariats en élargissant le champ des disciplines (jusqu'à présent principalement sociologie, gestion, psychologie) : économie, géographie, linguistique, sémiologie, ethnologie, droit, histoire, communication,...

Thématiques

Lors du premier appel, une liste de thématiques avait été arrêtée (Rapport des cadres à l'Entreprise, Parcours professionnels cadres, Technologies, Emplois et métiers de cadres, Prospective de l'emploi cadre par secteurs d'activités économiques, Prospective des métiers cadres, Transmission des compétences cadres). Ces thématiques restent pertinentes, mais les équipes de recherche ont la possibilité de soumettre des propositions portant sur d'autres thèmes.

A titre d'exemple, il est tout à fait envisageable de proposer des thématiques de recherche portant sur des sujets tels que...

- Les problématiques territoriales de l'emploi et de la mobilité (infranationale ou internationale).
- Les dimensions public / privé (contenu d'emploi, compétences, carrières, éthique, rapports à l'organisation, aux modes de gouvernance)...
- L'emploi cadre face à la mondialisation de l'économie et des organisations, aux mutations des conditions de travail,
- Les rapports des cadres aux savoirs, aux pouvoirs, l'usage des technologies, les politiques salariales ...

D'une manière générale, l'Apec est intéressée par toute proposition permettant d'apporter des éclairages nouveaux enrichissant les travaux que nous avons menés jusqu'à présent sur l'emploi cadre. Les thématiques retenues *in fine* devront simplement être en cohérence avec les missions de l'Apec.



3. Apports de l'APEC dans le cadre des partenariats de recherche

L'Apec peut contribuer à la réalisation des projets de recherche menés en partenariat de différentes manières :

- Appui financier direct (sauf exception justifiée par des raisons techniques, l'appui financier ne pourra pas dépasser les 15 000 euros TTC par convention),
- Appui technique (réalisation d'une enquête quantitative on line par exemple),
- Contrat d'apprentissage ou CIFRE,
- Sous conditions d'utilisation et d'exploitation conformes à la loi et dans le respect des règles méthodologiques définies par le Département Etudes et Recherche, mise à disposition des équipes de recherche d'extractions de bases de données Apec (offres d'emploi, CV...).

Au-delà de ces aspects factuels, l'expérience des partenariats actuels a également montré que l'apport du DER va bien au-delà de ces appuis technique ou financier. Expert incontesté de la connaissance du marché de l'emploi cadre dans le secteur privé en France, l'Apec dispose d'un capital de connaissances très apprécié par les chercheurs pour l'enrichissement des projets présentés.

Pour chaque projet, les échanges avec les chercheurs sont nombreux et peuvent mobiliser de façon significative le DER pour des travaux ponctuels de différentes natures:

- Affinement de la problématique,
- Echanges sur les questionnaires pour les adapter à une enquête Internet.
- Echanges sur les méthodologies.
- Traitements de données cadrage pour pouvoir alimenter la réflexion.
- Propositions sur le fond et la forme des livrables.
- Echanges sur l'analyse de résultats partiels...

4. Principes essentiels des conventions de partenariat

Principes généraux

Les projets de recherche donneront lieu à signature d'une convention de partenariat.

Cette convention qui prendra en compte les spécificités du projet retenu sera rédigée sur la base d'une convention-type fondée sur les principes ci-après.

Les laboratoires retenus sont responsables de l'organisation et de la gestion des relations de travail avec le personnel en charge des travaux de recherche. Ils sont tenus à une obligation de résultats :

- Respect du cahier des charges de la recherche.
- Points d'étapes tous les trois mois.
- Restitution d'un rapport de synthèse des différents éléments de la recherche.
- Remise des livrables prévus.

Livrables

Les conventions de partenariat prévoient la livraison systématique par le laboratoire d'un rapport final publié par l'Apec dans la collection « Les Etudes de l'emploi cadre » de l'Apec, avec reproduction sur la couverture des logos des institutions partenaires et les noms des chercheurs. Cent exemplaires de l'étude sont remis par l'Apec au laboratoire concerné.

Afin de renforcer la valorisation des travaux de recherche, nous envisageons des formes complémentaires de dissémination des résultats autre que la seule publication d'un tel rapport par l'Apec.



Nous étudions avec les chercheurs différents formats de « livrables » :

- Publication d'un document comportant le livrable des chercheurs et une analyse réalisée par le DER.
- Organisation d'un séminaire de recherche entre plusieurs chercheurs et les équipes du DER avec publication des actes de ce séminaire (sur le modèle d'un séminaire organisé par le DER en 2007 sur la promotion interne en partenariat avec le GDR cadres). Les actes du séminaire pourraient éventuellement être complétés en annexe d'une sélection de travaux.
- Mise en ligne des travaux de recherche (synthèse des résultats, interviews des chercheurs....) sur un espace Internet dédié Apec, contributif et interactif entre les collaborateurs du DER, les chercheurs, les responsables RH, les partenaires sociaux...
- Présentations conjointes de résultats à certaines branches professionnelles et/ou institutions.

Propriété intellectuelle et liberté de recherche

Différents articles et alinéas de la convention-type apportent toutes les garanties nécessaires à la fois en matière de respect de la propriété intellectuelle et de respect de la liberté de recherche.

Exclusivité

Pendant une durée d'un an maximum après le bouclage de la recherche, l'Apec peut en exclusivité mettre en place toute opération de communication ou de diffusion des résultats de cette étude (relations presse, rencontre avec des entreprises ou les partenaires sociaux...) et solliciter la présence des chercheurs auteurs.

5. Déroulement de la consultation

Information des chercheurs

Le présent appel à projets est diffusé par mail auprès des chercheurs, équipes et laboratoires que l'Apec connaît directement ou indirectement. Il est aussi communiqué aux partenaires sociaux représentés au sein de l'Apec. Il peut, sans notre autorisation, être rediffusé librement selon la pratique habituelle dans le monde de la recherche.

Consultation des études de l'Apec

La majorité des études de l'Apec est disponible sur apec.fr, rubrique « marché de l'emploi ». Il est aussi possible de télécharger certaines études à partir de l'espace presse dont le lien est le suivant : <http://presse.apec.fr/CommuniquésDePresse>.

Si vous souhaitez une connaissance encore plus riche des études de l'Apec, vous pouvez, sur rendez-vous à l'Apec, consulter le catalogue électronique des études qui comprend plusieurs centaines d'études réalisées depuis le début des années 70.

Contacts préalables

Entre la publication de l'appel à projets de recherche et le mercredi 8 septembre 2010, les équipes intéressées ont la possibilité de contacter le DER pour recevoir des éclairages complémentaires.

Ces contacts téléphoniques préalables peuvent être pris auprès de :

- Raymond Pronier, manager du Pôle R&D du DER : 01 40 52 22 30
- Hélène Alexandre, responsable études au Pôle R&D du DER : 01 40 52 23 92
- En cas d'absence, Cendrine Mouline ou Lalao Razafinimanana, assistantes du DER (tél 01 40 52 24 17) peuvent prendre les messages.



Contenu des dossiers à déposer

Les entités intéressées par cet appel d'offres doivent constituer un premier dossier présentant simplement :

- L'entité (laboratoire, centre...), ses membres, ses principaux travaux et références.
- Ses axes de recherche actuels.
- Une ou des propositions d'axe de recherche susceptibles de faire l'objet d'un partenariat avec l'Apec (en indiquant si des travaux sont déjà engagés ou non et en précisant la dimension de la recherche : internationale, nationale, régionale, monographie d'entreprises...).
- L'équipe de recherche susceptible d'intervenir effectivement dans la mise en œuvre du projet en précisant le type d'implication envisagée de chaque membre de l'équipe,
- La participation attendue *a priori* de la part de l'Apec.
- L'estimation budgétaire du projet de recherche (si demande de participation financière).
- Les éventuelles contraintes juridiques, financières ou autres liées au statut de l'équipe candidate (incidences éventuelles par rapport à la convention-type).
- Calendrier estimé.

Dépôt des dossiers

Les propositions devront être adressées par voie électronique aux adresses suivantes :

raymond.pronier@aphec.fr
helene.alexandre@aphec.fr
caroline.legrand@aphec.fr
gael.bouron@aphec.fr
cendrine.mouline@aphec.fr

Les mails peuvent être doublés d'un envoi postal à l'attention de :

Pierre Lamblin,
Directeur du Département Etudes et Recherche (DER)
APEC
51 bd Brune
75689 Paris Cedex 14

Date limite d'envoi

La date limite d'envoi des propositions est fixée au mercredi 8 septembre 2010.

6. Présélection des dossiers

Critères d'éligibilité

Les propositions de recherche devront obligatoirement comporter une dimension étude de terrain (qualitative et / ou quantitative) et ne pourront se limiter à une production uniquement théorique.

Les dossiers seront ensuite présélectionnés en tenant compte des critères suivants :

- Compatibilité avec les missions de l'Apec.
- Complémentarité avec les travaux menés par le Département Etudes et Recherche.
- Intérêt pour l'Apec des problématiques proposées.
- Qualité scientifique : degré d'expertise, connaissances, méthodologie.
- Clarté d'écriture.
- Apports du projet de partenariat de recherche proposé par rapport aux travaux de l'Apec.



- Faisabilité humaine, technique et financière du projet par rapport aux moyens et aux plannings prévisionnels de l'équipe de recherche et du DER.
- Durée inférieure ou égale à 3 ans maximum.
- Conformité générale au présent appel.

Doctorants et « post-doc »

Des doctorants ou des « post-doc » peuvent être impliqués dans les recherches en partenariat, mais un engagement fort de chercheurs confirmés est indispensable. Ce sont en effet eux qui devront être les interlocuteurs principaux de l'Apec dans l'animation et le suivi de la recherche.

Les demandes de financement de thèse ne peuvent être retenues en tant que telles par l'Apec.

Des CIFRE sont par contre envisageables.

Précision

Si, dans le cadre de son programme d'études, l'Apec estime souhaitable de développer un partenariat de recherche sur une thématique donnée avec un laboratoire notoirement compétent en la matière mais n'ayant pas répondu à cet appel à propositions, l'Apec ne s'interdit pas de contacter celui-ci pour bâtir avec lui un partenariat.

Examen des dossiers

A partir de septembre 2010, le Département Etudes et Recherche pourra se retourner vers les équipes ayant déposé un dossier pour obtenir précisions ou enrichissements.

Les propositions déposées par les équipes de recherche seront étudiées dans la phase d'élaboration du Programme Etudes 2011 de l'Apec.

Elles seront d'abord examinées par le Département Etudes et Recherche.

Le 21 septembre 2010, les propositions seront étudiées par les membres de la Commission Etudes de l'Apec (commission paritaire).

Suites

Toutes les équipes ayant soumis une proposition seront informées au plus tard fin octobre 2010 des suites données à leurs dossiers : sans suite ou enclenchement du processus d'élaboration du projet de recherche en partenariat.

7. Mise en œuvre effective des partenariats

Toute proposition de recherche présélectionnée donne nécessairement lieu dans un second temps à des réunions de travail préparatoires entre le Département Etudes et Recherche de l'Apec et l'équipe de recherche concernée.

Ces réunions de travail permettent d'acquérir une bonne connaissance réciproque des équipes, des démarches et des attentes. Dès lors que des perspectives de recherche nouvelles et des préoccupations communes seront clairement repérées, nous pourrons nous engager conjointement dans la construction d'un projet de recherche partagé.

La contractualisation de tout projet est cependant soumise pour l'Apec à 3 conditions :

- Une équipe de recherche cohérente et expérimentée.
- La clarté de la problématisation du sujet et de l'énoncé des hypothèses et des questions posées.
- L'adéquation entre les objectifs visés et les méthodologies proposées.

Les projets sont ensuite actés par une convention de partenariat (voir ci-dessus).



Annexe 1

-

Projets de recherche en partenariat

Sujet	Etablissement	Laboratoire	Porteurs du projet
Off shore et politiques RH dans les grandes SSII	CNRS/ CNAM	LISE (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique)	Michel Lallement, Isabelle Berrebi-Hoffman, Odile Piriou
Les cadres en difficulté dans l'entreprise : quels modes de gestion ?	Université de Savoie	IREGE (Institut de Recherche en Gestion et en Economie)	Céline Desmarais, Emmanuel Abord de Chatillon
L'équilibre vie professionnelle / vie privée des cadres	Université Picardie Jules Verne et Université de Rouen	Contacts (Conduite de Travail et Activités de Service) Ex Laboratoire ECCHAT: Efficience Cognitive dans les Conduites d'Apprentissage et de Travail.	Laure Guilbert, Alain Lancry
Le rapport des cadres à l'entreprise	CNRS/ Université Toulouse I	LIRHE (Laboratoire Interdisciplinaire de recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi) devenu en 2009 CRM (Centre de Recherche en Management)	Olivier Herrbach
L'activité des cadres médiée par les nouvelles technologies	Université Lyon 2	GRePS (Groupe de Recherche en Psychologie Sociale)	Marc-Eric Bobillier Chaumon
Projet de recherche action: diagnostic des processus d'intégration sur postes		GRIFAC (Groupement de recherche en ingénierie de formation en accompagnements et en co-développements)	Michel Lebel
Parcours professionnel et transmission des compétences cadres	IAE de Lyon	Centre de recherche Magellan	Alain Roger
Autoformation des managers	Université de Nanterre	CREF (Centre de Recherche Education Formation)	Denis Cristol
Les cadres du secteur du sport	Université de Nanterre	CeRSM (Centre de Recherches sur le Sport et le Mouvement)	Nathalie Leroux Sacchi, Yann Dalla Pria
Réseau relationnel et développement professionnel	Universités de Bourgogne et de Savoie	LEG (Laboratoire d'Economie et de Gestion), IREGE (Institut de Recherche en Gestion et Economie).	Séverine Ventolini, Barthélemy Chollet
Enjeux des TIC pour le traitement des candidatures	CEE	Unité de Recherche Trajectoires, Institutions et Politiques d'Emploi	Yannick Fondeur, France Lhermite
Alimentation de la catégorie cadre par les professions intermédiaires	CEREQ	Département Profession et Marché du travail	Christophe Guitton, Martine Möbus, Jean-Paul Cadet
Les ingénieurs et informaticiens indiens	CNRS	CHS (Centre de sciences humaines de New-Delhi)	Roland Lardinois



Annexe 2

-

Autres démarches menées par le Département Etudes et Recherche de l'APEC en partenariat avec la recherche publique et universitaire

Outre la participation aux séminaires du GDR Cadres et le développement de relations et d'échanges avec les chercheurs travaillant en tout ou partie sur les problématiques cadres, le Département Etudes et Recherche de l'Apec a mené en partenariat les actions et travaux suivants :

- Association de plusieurs chercheurs (en sociologie, économie, sciences de gestion,...) à la réflexion sur le bilan consacré aux femmes cadres (« Cadres : le temps des femmes » - mars 2005),
- En partenariat avec l'Université du Mirail, étude sur les cadres de la « net économie » (dans le cadre du projet FORCOPRECANET du programme européen Léonardo),
- Soutien à un travail piloté par le LIRHE (Université du Mirail) sur les filières scientifiques commandé par le Ministère de l'Education Nationale,
- Rencontres et échanges avec des responsables de la prospective publique sur la prospective de l'emploi cadre : ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (DARES), Observatoire de l'Emploi Public, ministère de l'Education Nationale-Mission Education-Economie-Emploi, Commissariat Général du Plan,
- Travail conjoint avec l'Université de Picardie sur les conditions de travail et de vie hors travail des cadres avec l'application de la loi sur les 35 heures,
- Journée d'études sur la place de « la promotion chez les cadres » : présentation des travaux du DER aux chercheurs du GDR Cadres (26 janvier 2007) et échange avec ces chercheurs.
- Participation des chercheurs de l'IREGE et du LIRHE aux Entretiens Experts organisés par l'Apec en novembre 2009.



Annexe 3

-

Etudes publiées par le Département Etudes et Recherche de l'Apec en 2009-2010

Études récurrentes

- Note trimestrielle de conjoncture de l'Apec.
- Panel annuel entreprises : perspectives de l'emploi cadre: tous les recrutements cadres en 2009, les tendances 2010.
- Les jeunes diplômés de 2008. Situation professionnelle en 2009.
- Evolution de la rémunération des cadres, édition 2009.
- La mobilité professionnelle des cadres, édition 2009.
- Conjoncture et stratégies professionnelles des cadres. Baromètre semestriel.
- Sourcing cadres. Baromètre annuel de l'Apec.

Études *ad hoc*

- Quand les cadres parlent du stress au travail : état des lieux 2009.
- Représentations et pratiques managériales en Europe et en Amérique du Nord : vers un modèle managérial unique ?
- Les métiers du secteur de l'énergie.
- Les écarts de salaires entre hommes et femmes cadres : une approche par âge.
- Salaires proposés dans les offres et salaires à l'embauche : les chiffres clés. Les salaires fonction par fonction.
- Le handicap en entreprise : recrutement et management.
- Les cadres en Europe. Perspectives de l'emploi cadre dans 9 pays, édition 2010. Belgique, Luxembourg, France, Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni.
- Les cadres et le secteur public. Définir et identifier les besoins en compétences cadres dans le secteur public.
- Comment les non-cadres perçoivent les cadres.
- Le recrutement de cadres commerciaux : pratiques et enjeux.



- 10 ans de pratiques RH, et demain ? Enquête réalisée par l'Apec en partenariat avec Liaisons Sociales.
- Emploi cadre et cycles conjoncturels. Prévisions à 5 ans.
- Les jeunes diplômés et le syndicalisme : opinions et attitudes des masters 2 et plus.
- Comment les entreprises recrutent leurs cadres. Recrutement cadre, un marché transparent.
- Durée des études et employabilité. Filière courtes, filières longues, quelles insertions et quels parcours ?
- De l'offre au recrutement, les premiers effets de la crise : candidatures par offre, recrutement, profils recherchés, profils recrutés, tension. Analyse de sept vagues d'enquête de suivi des offres et de tension.
- Les métiers de la fonction communication.
- Les cadres et l'intérim. Enquête réalisée en partenariat entre l'Apec et l'Observatoire du travail temporaire.
- Les changements dans les pratiques de recrutement et dans la durée des processus.